

# SICTOM



PONTAUMUR / PONTGIBAUD

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

Berser  
Levâult

ID : 063-256301185-20200930-2020\_27-DE

## Année 2019

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE



**37 Route de Pulvérieres - Le Vauriat  
63230 SAINT OURS LES ROCHES**

**Tél : 04.73.73.16.83**

**Mail : [accueil@sictompp.fr](mailto:accueil@sictompp.fr)**

**Site internet : [www.sictompontaumurpontgibaud.fr](http://www.sictompontaumurpontgibaud.fr)**

Version I

24/09/2020



# SOMMAIRE

<b>I CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>I.1. Présentation : coopération intercommunale</b>	<b>3</b>
<b>I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets</b>	<b>5</b>
<b>I.3. Modalités d'exploitation du service</b>	<b>6</b>
<b>I.4. Emplois</b>	<b>6</b>
<b>I.5. Les marchés de fournitures</b>	<b>6</b>
<b>I.6. La gestion des déchèteries</b>	<b>7</b>
<b>II INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>7</b>
<b>II.1. La collecte des déchets ménagers</b>	<b>7</b>
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements	7
II.1.1.a. Présentation	7
II.1.1.b. Modalités	8
II.1.1.c. Fréquence de collecte	8
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)	9
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire	9
II.1.2.a. Présentation	9
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)	10
II.1.3.a. Présentation	12
II.1.3.b. Horaires d'ouverture	12
II.1.3.c. Conditions d'accès	12
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)	13
II.1.4 Gravats	13
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.	14
II.1.5.a. Présentation	14
II.1.5.b. Quantités collectées	14
II.1.6 La collecte des textiles	14
II.1.6.a. Présentation	14
II.1.6.b. Quantités collectées	14
<b>II.2. Le transfert et le transport</b>	<b>15</b>
II.2.1. Le transfert	15
II.2.2. Le transport	16
<b>II.3. Le traitement</b>	<b>16</b>
II.3.1. Le Pôle VERNEA	16
II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	16
II.3.3. La valorisation biologique	17
II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours	17
II.3.4. Les déchets des déchèteries	18

II.3.5. Le centre de tri	18
II.3.5.a. Localisation des repreneurs	18
II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)	19

### **III INDICATEURS FINANCIERS** **19**

#### **III.1. Modalités de financement du service** **19**

III.1.1. Contribution des particuliers	19
III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers	20
III.1.3. Autres recettes	20

#### **III.2 Indicateurs financiers du service** **20**

III.2.1. Dépenses de fonctionnement	20
III.2.2. Recettes de fonctionnement	21

### **IV LES CHIFFRES CLES** **24**

#### **IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire** **24**

#### **IV.2. Quantités collectées en déchèteries** **25**

#### **IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes)** **26**

#### **IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)** **26**

#### **IV.5. Coût moyen du service par habitant** **26**

#### **IV.6. Contribution moyenne par habitant** **27**

### **V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT** **27**

#### **V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité** **27**

V. 1.1. Prévention de la production de déchets	27
• Réduction de la production de biodéchets	27
• Réduction de la production de déchets végétaux	28
• Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)	30
• Réduction des emballages et papiers	31
• Sensibilisation des scolaire et des usagers	32
• Favoriser le réemploi/réparation	33
• Mieux valoriser les déchets des déchèteries	33
V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND	34
V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND	34
V. 1.4. Protection des paysages	34

#### **V.2. Information et surveillance** **34**

### **VI CONCLUSIONS** **34**

<p>Envoyé en préfecture le 12/10/2020</p> <p>Reçu en préfecture le 12/10/2020</p> <p>Affiché le </p> <p>ID : 063-256301185-20200930-2020_27-DE</p>
--

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

-----  
**Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE**

-----  
**Année 2019**

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le



ID : 063-256301185-20200930-2020\_27-DE

## I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM Pontaurum Pontgibaud pour l'exercice 2019.

### I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM Pontaurum Pontgibaud est un EPCI de 33 communes, constitué de 3 Communautés de Communes et de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (pour les communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches), la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (pour les communes de Bromont Lamothe, la Celle Chapdes Beaufort, Cisternes la Forêt, Combrailles, Condat en Combrailles, Fernoël, Giat, La Goutelle, Landogne, Miremont, Montel de Gelat, Montfermy, Pontaurum, Pontgibaud, Puy Saint Gulmier, Saint Avit, Saint Etienne des Champs, Saint Hilaire les Monges, Saint Jacques d'Ambur, Saint Pierre le Chastel, Tralaigues, Villossanges et Voingt) et la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (pour les communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons) et la communauté de communes Dôme Sancy Artense (Aurières, Ceysnat, Gelles, Nébouzat et Saint Bonnet près Orcival).

Le SICTOM Pontaurum Pontgibaud regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 198 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇒ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs individuels et/ou bacs de regroupement,
- ⇒ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire ou en bacs individuels et bacs de regroupement,
- ⇒ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, cartons, ferraille, bois, déchets verts, déchets toxiques et des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)...,
- ⇒ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert et de la plateforme de broyage de Saint Ours et le suivi de la post-exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont,
- ⇒ La mise en place du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : réduction de la production de déchets ménagers (signature d'un CODEC avec le VALTOM),

**Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés assurés par le VALTOM.**

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE en vigueur, publiée au 1<sup>er</sup> janvier 2020) :

Commune	Pop.Municipale (SC) au 01/01/2020
ANCIZES COMPS (LES)	1 610
AURIERES	331
BROMONT LAMOTHE	979
CELLE LA	84
CEYSSAT	693
CHAPDES BEAUFORT	1 100
CISTERNES LA FORET	461
COMBRAILLES	218
CONDAT EN COMBRAILLE	422
FERNOEL	131
GELLES	977
GIAT	816
GOUTELLE LA	626
LANDOGNE	238
MIREMONT	298
MONTEL DE GELAT	438
MONTFERMY	228
NEBOUZAT	836
PONTAUMUR	645
PONTGIBAUD	756
PULVERIERES	406
PUY SAINT GULMIER	159
SAINT AVIT	234
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	487
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	142
SAINT GEORGES DE MONS	1 955
SAINT HILAIRE LES MONGES	91
SAINT JACQUES D AMBUR	276
SAINT OURS	1 670
SAINT PIERRE LE CHASTEL	434
TRALAIGUES	78
VILLOSSANGES	349
VOINGT	30
<b>TOTAL</b>	<b>18 198</b>



## I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2017		Compétences transférées		
	Depuis le...	Depuis le...	Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence	
<b>Collectes OMR</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
<b>Collectes sélectives</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
<b>Déchèterie</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
<b>Transfert</b>	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	transférée au VALTOM
<b>Traitement</b>	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	transférée au VALTOM

### I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2017	31/12/2019	ECHALIER
Déchèteries (accueil)	Régie			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service (avenant)	1/01/2018	31/12/2019 (renouvelable jusqu'au 31/12/2021)	ECHALIER
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

### I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective) en équivalents temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	9 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4,2 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

### I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	SULO
Fourniture de bacs de collecte sélective	SULO
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	SULO / Temaco



## I.6. La gestion des déchèteries

Le SICTOM a repris en régie l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

La gestion des bas de quais (transfert des déchets) est toujours assurée en prestation privée par le SICTOM. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SICTOM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2019
Giat	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2019
Pontaurmur	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2019
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2019

## II INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1. La collecte des déchets ménagers

#### II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

##### II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SICTOM a repris en régie la collecte des ordures (ordures ménagères résiduelles et emballages), auparavant assurée par l'entreprise SITA.

#### ⇒ **Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)**

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Echalière Paprec Auvergne vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

#### ⇒ **Collecte sélective des emballages**

La collecte sélective des emballages recyclables (papier, carton, journaux magazines, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastique, canettes de boisson, boîtes de conserve) est organisée de deux façons.

Les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels, la collecte s'effectue en porte à porte et pour une partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri d'Echalier Paprec Auvergne à Clermont Ferrand.

### La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
  - les papiers et cartons d'emballages,
  - les bouteilles et flacons en plastique,
    - les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

### Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

#### II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels sont proposés aux usagers.

#### II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est passée à une fois par semaine pour toutes les communes du SICTOM en février 2010, afin d'harmoniser le service de collecte, en vue de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h00 et 12h45 ou de 13h15 à 22h00, sans variation de fréquence sur l'année.

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 063-256301185-20200930-2020\_27-DE



La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Les Ancizes Comps, Bromont Lamothe, Ceyssat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaurum, Pontgibaud, Pulvérières, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Georges de Mons, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel ), tous les 15 jours.

Les bacs jaunes sur la commune de Miremont ont été enlevés, au profit de mise en place de nouveaux points propres. Toutes les autres communes du territoire bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	11 151 hab.

#### II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2018	2019	Evolution
<b>Ordures ménagères Assimilées Résiduelles</b>	<b>4 227 t</b> (232,79 kg/hab)	<b>4 078 t</b> (224,09 Kg/hab)	<b>- 3,52 %</b>
<b>Collecte sélective sur 16 communes (11 151 hab en 2019)</b>	<b>524 t</b> (47,00 kg/hab desservi) (28,86 kg/hab SICTOM)	<b>534 t</b> (47,88 kg/hab desservi) (29,34 kg/hab SICTOM)	<b>+ 1,91 %</b>
<b>Total</b>	<b>4 751 t</b>	<b>4 612 t</b>	<b>- 2,93 %</b>

#### II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

##### II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait principalement par Apport Volontaire (Point Propre) sur une partie du territoire.

Le SICTOM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri, en prestation de service par les Etablissements ECHALIER Paprec Auvergne (63).

Une cinquantaine de points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires (une soixantaine) sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

Matériaux collectés	Nb colonnes 2019	2018	2019	Evolution
<b>Verre</b>	141	<b>655t</b> (36,07 kg/hab)	<b>660 t</b> (36,27 kg/hab)	<b>+ 0,76 %</b>
<b>Papier-carton</b>	58	<b>168 t</b> (23,94 kg/hab desservi) (9,25 kg/hab SICTOM)	<b>158 t</b> (22,42 kg/hab desservi) (8,68 kg/hab SICTOM)	<b>- 5,95 %</b>
<b>Corps creux divers</b>	58	<b>46 t</b> (6,64 kg/hab desservi) (2,53 kg/hab SICTOM)	<b>48 t</b> (6,81 kg/hab desservi) (2,64 kg/hab SICTOM)	<b>+ 4,35 %</b>
<b>Huile moteur</b>	35	<b>24 t</b>	<b>9 t</b>	<b>-166,67 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>893 t</b>	<b>875 t</b>	<b>-2,02 %</b>

#### II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)

**De manière générale, les résultats de la collecte en Apport Volontaire sont en stagnation, sauf pour la collecte du verre qui est en augmentation.**

Les Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, d'emballages recyclables et de verre collectés pendant l'année 2019.

**Les résultats obtenus dans le tableau ci-contre représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant concerné par l'apport volontaire, pour l'année 2019.** Les ratios sur les 4 communes ayant une déchèterie ne sont pas représentatifs compte tenu de l'apport d'usagers d'autres communes.



Communes	Population		CORPS CREUX		JOURNAUX CARTONS		VERRE	
	Municipale	En PAV (estimée)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)
AURIERES	331	106	350	3,30	1 945	18,35	12 655	38,23
BROMONT LAMOTHE	976	300	1 885	6,28	8 140	27,13	27 860	28,55
CEYSSAT	693	243	2 025	8,33	5 745	23,64	22 995	33,18
CHAPDES BEAUFORT	1 100	313	3 110	9,94	6 885	22,00	33 310	30,28
CISTERNES LA FORET	461	461	1 855	4,02	5 370	11,65	11 785	25,56
COMBRAILLES	218	218	695	3,19	2 560	11,74	4 575	20,99
CONDAT EN CLLES	422	422	1 875	4,44	5 485	13,00	11 140	26,40
FERNOEL	131	131	575	4,39	2 370	18,09	3 185	24,31
GELLES	977	233	915	3,93	4 415	18,95	30 870	31,60
GIAT	816	221	2 775	12,56	12 775	57,81	36 340	44,53
LA CELLE D'AUVERGNE	84	84	365	4,35	1 455	17,32	2 670	31,79
LA GOUTELLE	626	271	1 540	5,68	4 170	15,39	17 235	27,53
LANDOGNE	238	238	1 055	4,43	3 855	16,20	7 215	30,32
LES ANCIZES COMPS	1 610	345	3 455	10,01	13 110	38,00	70 325	43,68
MIREMONT	298	250	2 405	9,62	5 500	22,00	18 400	61,74
MONTEL DE GELAT	438	438	2 045	4,67	5 940	13,56	14 850	33,90
MONTFERMY	228	228	1 195	5,24	3 230	14,17	6 265	27,48
NEBOUZAT	836	166	915	5,51	3 700	22,29	28 655	34,28
PONTAUMUR	645	231	3 750	16,23	14 370	62,21	35 225	54,61
PONTGIBAUD	756	115	1 220	10,61	3 485	30,30	36 680	48,52
PULVERIERES	406	93	395	4,25	1 435	15,43	13 995	34,47
PUY ST GULMIER	159	159	605	3,81	2 520	15,85	3 895	24,50
SAINT AVIT	234	234	1 345	5,75	3 770	16,11	6 590	28,16
ST BONNET PRES ORCIVAL	487	88	665	7,56	2 115	24,03	16 915	34,73
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	142	142	505	3,56	1 715	12,08	3 050	21,48
SAINT GEORGES DE MONS	1 955	0					66 640	34,09
SAINT HILAIRE LES MONGES	91	91	470	5,16	2 190	24,07	2 280	25,05
SAINT JACQUES D'AMBUR	276	250	2 175	8,70	6 465	25,86	13 695	49,62
SAINT OURS LES ROCHES	1 670	366	3 750	10,25	10 115	27,64	65 760	39,38
SAINT PIERRE LE CHASTEL	434	150	885	5,90	3 525	23,50	19 100	44,01
TRALAIGUES	78	78	595	7,63	2 640	33,85	2 635	33,78
VILLOSSANGES	349	349	2 065	5,92	5 705	16,35	12 105	34,68
VOINGT	33	33	245	7,42	1 030	31,21	985	29,85
<b>Moyenne SICTOM</b>	<b>18 198</b>	<b>7 047</b>	<b>47 705</b>	<b>6,77</b>	<b>157 730</b>	<b>22,38</b>	<b>659 880</b>	<b>36,26</b>

### II.1.3. La collecte en déchèterie

#### II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaurum, Saint Ours).



Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment et de la commune de Mazayes (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes Marche en Combraille en Aquitaine pour une partie de leurs communes (convention).

#### II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaurum	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

#### II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit, inclus dans la REOM,
- Pour les Professionnels : gratuit, l'accès et l'utilisation sont inclus dans la REOM.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le contrôle d'accès et de gestion informatisée des déchèteries est mis en place sur les 4 déchèteries.**

Une carte d'accès individuelle et gratuite valable pour l'ensemble des déchèteries du SICTOM est délivrée aux usagers par le SICTOM Pontaurum Pontgibaud. L'accès à la déchèterie est soumis au contrôle effectué par l'agent de la déchèterie du badge d'accès. A chaque utilisation de la carte d'accès, les heures de passage, le nom de l'utilisateur ainsi que la nature et le volume estimé des déchets sont enregistrés.

Les badges sont fournis gratuitement aux usagers du SICTOM suite à une demande préalable faite par internet ou par coupon réponse auprès du SICTOM. La perte ou le vol du badge doit être immédiatement signalé à la collectivité. La délivrance d'un nouveau badge entrainera un coût de 2,5 € pour les particuliers et de 5 € pour les professionnels.

## II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2018 (en tonnes)	2019 (en tonnes)	Evolution en %
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	1 128	795	-29,52 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	745	661	-11,28 %
	Ferrailles	191	147	-23,04 %
	Gros cartons	200	194	-3 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre			
	Pneus	75	74	-1,33 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	4	5,65	+ 41,25 %
	Huile alimentaire	néant	néant	néant
	Piles	5,5	5,6	+ 1,82 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	<b>178</b>	<b>173</b>	-2,81 %
	- Gros électroménager HF	54		
	- Gros électroménager F	40		
	- Ecran	33		
	- Petit appareil en mélange	51		
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,8	1	+ 25 %
	Cartouches encre	0,2	Non connu	Néant
	Radiographies	0,185	0,06	- 67,57 %
Gravats valorisés en ISDND/BTP	915	810	- 11,48 %	
Déchets d'ameublement	143	245	+ 71,33 %	
Placoplatre	11	15,24	+ 38,55 %	
Déchets toxiques	79	56	- 29,11 %	
DAE valorisés	néant	néant	néant	
Encombrants valorisés	904	980	+ 8,41 %	
<b>Sous total</b>	<b>4 580</b>	<b>4 163</b>	<b>-9,11 %</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés	0	0	0
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants	212	115	- 45,75 %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,29	0,34	+17,24 %
	<b>Sous total</b>	<b>212</b>	<b>115</b>	<b>- 45,67 %</b>
<b>Total des apports</b>	<b>4 792 t</b>	<b>4 278 t</b>	<b>-10,73 %</b>	
	<b>263,91 Kg/hab</b>	<b>235,07 Kg/hab</b>		

## II.1.4 Gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie

Déchèteries : 810 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture ou utilisation en couche de fondation routière

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
310 tonnes	Enfouissement	Matériaux de couverture
500 tonnes	COLAS	Utilisés en couche de fondation routière

### **II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.**

#### II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) est mise en place depuis 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

Le SICTOM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agréé pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés par PROSERVE DASRI (69).

#### II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
tonnes	0,32	0,69	0,31	0,41	0,29	0,34	+ 17,24 %

### **II.1.6 La collecte des textiles**

#### II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles a été mise en place progressivement sur le territoire.

En 2019, 22 points de collecte (avec parfois plusieurs colonnes) sont répartis sur le SICTOM. L'emplacement des colonnes est disponible dans l'onglet prévention du site internet du SICTOM.

#### II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
Le relais (9 colonnes)	30 t	29 t	29 t	31 t	33 t	+ 6,45 %
Emmaüs (16 colonnes)	62 t	67 t	102 t	74 t	75 t	+ 1,35 %
<b>Total</b>	<b>92 t</b>	<b>96 t</b>	<b>131 t</b>	<b>105 t</b>	<b>108 t</b>	<b>+ 2,86 %</b>

## II.2. Le transfert et le transport

### II.2.1. Le transfert

Depuis l'automne 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa est en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydômois sont désormais acheminées sur cette installation.

Par conséquent, le VALTOM, Syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.



Ce sont une dizaine de centre de transfert qui sont en service dans le département du Puy-de-Dôme.

Concernant le territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « La Vauriat » qu'a été construit le centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.



Bas de quai



De plus, les élus du SICTOM Pontaumur Pontgibaud ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte et depuis juin 2017, les bureaux du SICTOM ont également été installés dans une travée du garage.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 612 t	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.

### II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	4 078
St Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	534

### II.3. Le traitement

#### II.3.1. Le Pôle VERNEA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les Ordures Ménagère Résiduelles du SICTOM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (70 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (30%).

Les encombrants du SICTOM sont également acheminés à Vernéa depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

#### II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. L'exploitation du centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008, est arrêtée depuis le 31 mars 2017.

En application de l'article 2 des statuts du VALTOM, le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et il en est devenu le gestionnaire.

Cependant, il a confié la post-exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SICTOM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SICTOM.

Le SICTOM s'acquitte maintenant d'un coût à la tonne entrante à VERNEA, pour la totalité de ses encombrants transportés pour l'année 2019.



### II.3.3. La valorisation biologique

#### II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.



En 2019, la quantité de déchets verts déposés est de **821** tonnes.

Cela permet de réduire considérablement le transport des déchets qui partent jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63). Dans le même temps, le VALTOM privilégie le traitement localement en développant le co-compostage. Ainsi en 2019, 59 % du broyat a été transporté chez deux agriculteurs, à Saint Pierre le Chastel et Pulvrières.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible régulièrement gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours et sur les autres déchèteries du SICTOM.

#### Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2018	2019	Evolution
Déchets verts des déchèteries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	1 128	795	- 29,52 %
Déchets verts municipaux et des voiries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	0	=
Déchets verts des particuliers	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	Non pesés	=
Déchets verts des professionnels	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	110	26	- 76,36 %
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>				<b>1 238</b>	<b>821</b>	<b>-33,68 %</b>

Depuis début 2017, les usagers apportant des branchages à la déchèterie de Saint Ours sont, dès que possible orientés directement sur la plateforme de broyage. Une partie de ces branches est broyée avec le broyeur du SICTOM. Cela permet de mettre à disposition du broyat aux usagers et/ou d'alimenter les composteurs grande capacité installés autour de la commune de Saint Ours.

Ce principe de séparation des branches est également expérimenté sur les déchèteries des Ancizes Comps et de Pontaugur.

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SICTOM propose la pratique du compostage individuel auprès de ces usagers. Ainsi, 92 composteurs ont été distribués en 2019 (rappel 2018 : 68 composteurs distribués).

### II.3.4. Les déchets des déchèteries

#### Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur ou Eco organismes	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER Paprec	Saint Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty (63)
Cartons bruns	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER PAPREC	Saint Ours (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	PAPREC	Saint Herblain (44)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR/ALLIAPUR	Joze (63)
Piles	Traitement	COREPILE	SCRELEC	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Verre	Recyclage	ECHALIER	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Papier/Carton AV	Recyclage	ECHALIER	EPR	Saint Denis (93)
Encombrants	Incinération	ECHALIER	VALTOM	Clermont fd (63)
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	ECHALIER Paprec	Saint Ours (63)
Meuble (DAE)	Valorisation	SITA SUEZ	ECO MOBILIER	Paris (75)
Tubes néons ampoules	Valorisation	TRIADE Electronique	RECYLUM	Paris (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPLETE	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt
DASRI	Incinération	PROSERVE DASTRI	DASTRI	Paris (75)

### II.3.5. Le centre de tri

#### II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartonnettes	ECHALIER	EPR	Saint Denis (93)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Paprec	Saint Herblain (44)
Emballages en acier	ECHALIER	Arcelor Mital	La Plaine (93)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont Ferrand
Verre	ECHALIER	OI manufacturing	Villeurbanne (69)



### II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2018	2019	Evolution
Journaux Magazines	251,20	231,03	- 8,03 %
Gros de Magasin	72,62	60,59	-16,57 %
Carton	180,32	210,95	+16,99 %
Briques alimentaires	6,48	5,88	- 9,26 %
Bouteilles plastiques	62,47	59,86	- 4,18 %
Emballage acier	25,75	25,15	- 2,33 %
Emballage alu	0,63	0,93	+ 47,62 %
Refus	138,62	144,64	+ 4,34 %
<b>Total</b>	<b>738,00</b>	<b>739,00</b>	<b>+ 0,13 %</b>

## III INDICATEURS FINANCIERS

### III.1. Modalités de financement du service

#### III.1.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

**Le SICTOM se finance donc par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Le financement du service est également assuré par des conventions avec différents Eco-organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages et par la vente des matériaux triés issus des déchets triés.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 93,50 €/an,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 57 €/an.

Soit par exemple, pour une année :

- foyer 1 personne : 150,50 €
- foyer 2 personnes : 207,50 €
- foyer 3 personnes : 236 €
- foyer 4 personnes et plus : 264,50 €
- Résidences secondaires : 207,50 €...

Modalités de financement	Montant 2018	Montant 2019
REOM classique	2 369 589 €	2 404 646 €

### III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

### III.1.3. Autres recettes

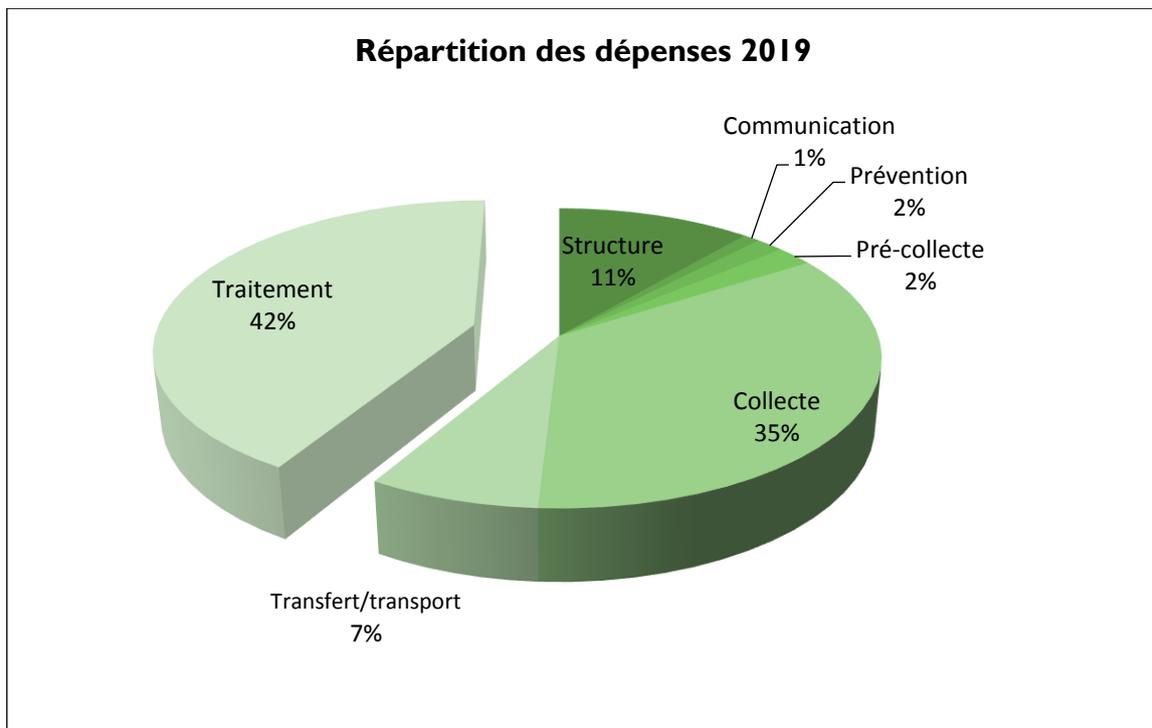
Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par des conventions signés avec des organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages : la Société CITEO (anciennement ECO-EMBALLAGES),
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport Volontaire, en bacs jaunes ou en déchèteries,
- Des aides ou subventions de la Région ou de l'ADEME,
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SICTOM des unités de transfert/traitement du VALTOM.

## III.2 Indicateurs financiers du service

### III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 : **3 042 144 €** (sans résultat reporté N-1)



La pré-collecte et la collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représentent un montant de **561 735 €** (amortissement compris).

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés (Art 61 I) représentent un montant de **898 870 €**.

Rappel des principales prestations concernant la collecte des emballages et le transfert des déchèteries :

- Collecte, transfert des Points Propres (verre) – Ets ECHALIER : 38 700 €
- Collecte, transfert des Points Propres (emballages) – Ets ECHALIER : 28 815 €
- Collecte des piles – Ets ECHALIER : 1 248 €
- Transfert des bennes des déchèteries jusqu'aux centres de traitement – Ets ECHALIER : 144 350 €
- Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD et BOURDUGE TP : 8 860 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux – CHIMIREC : 10 726 €
- Collecte et traitement et des huiles moteurs – CHIMIREC : 1 187 €

### III.2.2. Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2019 : **4 330 913 €** (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 404 646 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM (forfait 6,08€HT/t) : 25 634 €
- Remboursement frais réel suivi post-exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 76 398 €
- Participation de la Communauté de Communes Marche en Combrailles en Aquitaine (déchèterie de Giat) : 27 966 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : **308 289 €** dont :
  - Aides versées par CITEO (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 184 944 € (avec soutien de transition 2018)/ rattrapage perte de soutien 2018.
  - Aides versées par OCAD3E / recylum : 14 810 €
  - Aides versées par ECO MOBILIER : 21 249 €
  - Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 21 992 €
  - Vente des bouteilles plastiques (Option Fédération) - Paprec : 15 321 €
  - Vente de l'acier Arcelor : 3 083 €
  - Vente de l'aluminium Regeal Affimet : 170 €
  - Vente du carton collecte sélective - Ets EPR : 12 228 €
  - Vente Papier et Journaux mag collecte sélective (reversement 100% VALTOM) : 15 679 €
  - Vente ferrailles et batteries collectés en déchèteries (reversement 100% VALTOM) : 11 351 €
  - Vente du carton collecté en déchèteries (Echalier) : 17 462 €

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

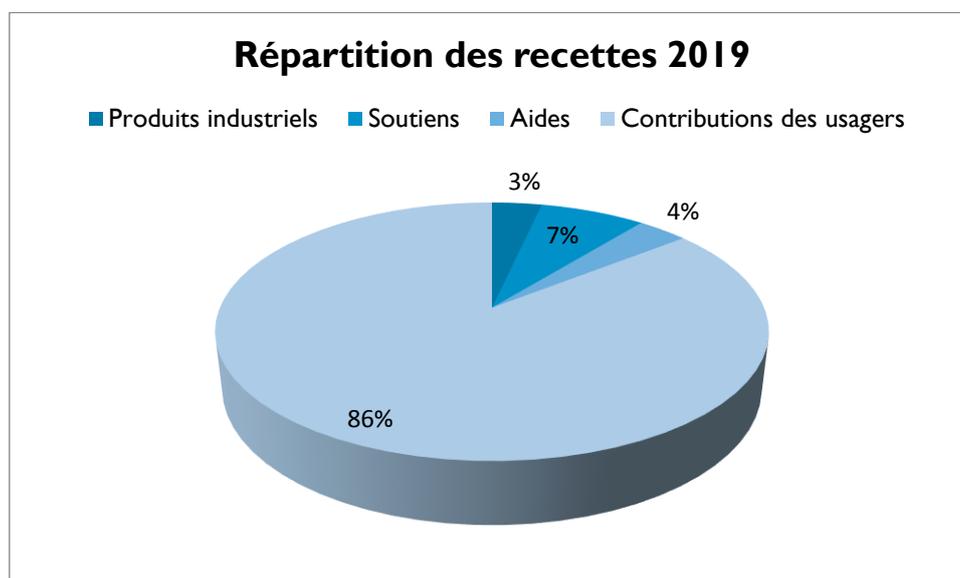
Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 063-256301185-20200930-2020\_27-DE

Berger  
Levrault

	Financement du service	Recettes 2014 en Euros	Recettes 2015 en Euros	Recettes 2016 en Euros	Recettes 2017 en Euros	Recettes 2018 en Euros	Recettes 2019 en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	123 050 €	153 994 €	149 545 €	142 806 €	102 439 €	184 944 €
	Eco Folio			18 312 €	18 976 €		
	Ventes de matériaux	56 660 €	64 648 €	69 443 €	65 071 €	72 036 €	68 473 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)
	Aides Eco Systèmes (D3E)	9 398 €	16 062 €	16 973 €	15 600 €	15 337 €	14 810 €
	Aides Eco DDS	-	2 850 €	3 797 €	3 795 €	-	4237 € (2018)
	Aides Eco Mobilier	-	-	19 603 €	18 976 €	14 763 €	21 249 €
	Ventes de matériaux	3 891 €	8 884 €	25 337 €	24 988 €	40 944 €	28 813 €
	Accès EPCI extérieur	16 389 €	19 374 €	21 042 €	20 658 €	22 432 €	27 966 €
PROFESSIONNELS	(Apport DAE ISDND) Fermeture ISDND en 2017	26 263 €	18 200 €	11 721 €	0 €	0 €	0 €



### Agréments :

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

### Pour les emballages :

- CITEO     Adelphe  
 barème C     barème D     barème E     barème F

Date de signature : 6 mars 2018 (2018 /2022)

Identification du signataire :  SICTOM     EPCI de traitement (indiquez le nom)



**Modalités de reprise Barème F :**

- Option « Filière » : aluminium, acier et briques alimentaires
- Option « Fédération » : cartons PCNC : EPR
- Option « Fédération » : Bouteilles plastiques : Paprec

Pour les imprimés (CITEO) :  oui       non  
 Date de signature : 07/05/2018 (2018/2022)

Identification du signataire :  SICTOM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE :       Ecologic       Ecosystèmes  
 ERP       Recylum

Date de signature : 14 mars 2016

Identification du signataire :  SICTOM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI :      DASTRI

Date de signature : janvier 2017

Identification du signataire :  SICTOM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux :      ECO DDS

Date de signature : 16/11/2018

Identification du signataire :  SICTOM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles :      ECO TLC

Date de signature : 26/12/2013

Identification du signataire :  SICTOM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement :      ECO MOBILIER

Date de signature : Février 2014

Identification du signataire :  SICTOM       EPCI de traitement (VALTOM)

## IV LES CHIFFRES CLES

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

Berser  
Levraut

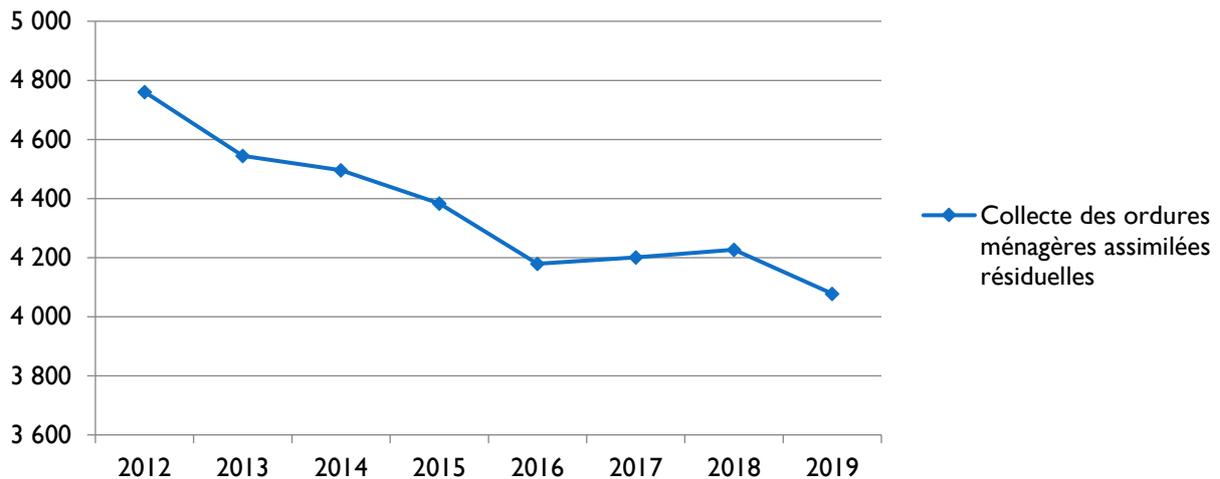
ID : 063-256301185-20200930-2020\_27-DE

### IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

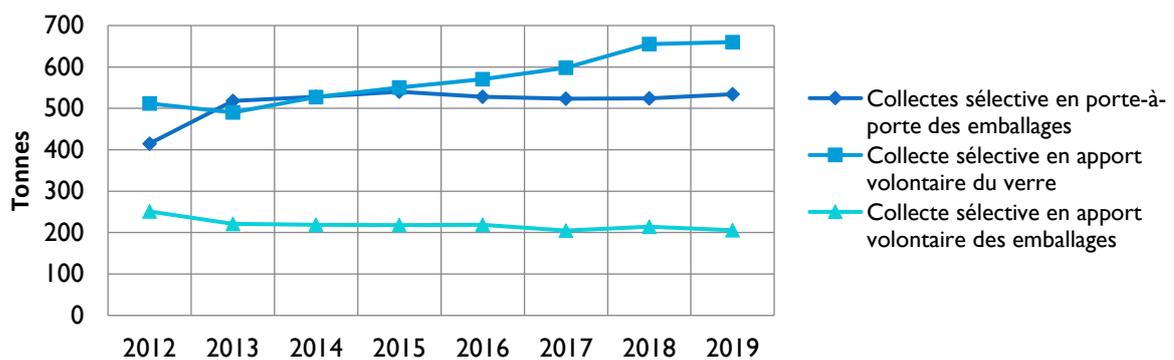
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Collecte des ordures ménagères résiduelles (tonnes)	4 761	4 545	4 496	4 383	4 179	4 201	4227	4 078
Collecte des ordures ménagères résiduelles (kg/hab/an)	257,99	246,84	245,61	240,24	229,41	231,33	232,79	224,09
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (tonnes)	415	518	528	540	528	523	524	534
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	22,49	28,13	28,84	29,60	28,98	28,80	28,86	29,34
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	512	490	527	550	570	598	655	660
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	27,74	26,61	28,79	30,15	31,29	32,93	36,07	36,27
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (tonnes)	205	181	179	175	174	159	168	158
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (kg/hab/an)	11,11	9,83	9,78	9,59	9,55	8,76	9,25	8,68
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (tonnes)	46	40	40	43	45	46	46	48
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (kg/hab/an)	2,49	2,17	2,18	2,36	2,47	2,53	2,53	2,53
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	11	13	11	13	16	8	24	9
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,60	0,71	0,60	0,71	0,88	0,44	1,32	0,49
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	0	27	62	92	96	131	105	108
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	0	1,47	3,39	5,04	5,27	7,21	5,78	5,94
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>5 950</b>	<b>5 814</b>	<b>5 843</b>	<b>5 796</b>	<b>5 608</b>	<b>5 666</b>	<b>5 749</b>	<b>5 595</b>
<b>TOTAL (kg/hab/an)</b>	<b>322,42</b>	<b>315,75</b>	<b>319,20</b>	<b>317,69</b>	<b>307,86</b>	<b>312,00</b>	<b>316,61</b>	<b>307,45</b>
<b>Taux de valorisation</b>	19,83%	21,78 %	76,85 %	76,53 %	77,64 %	77,20%	77,94%	78,13%

**Le taux de valorisation des ordures ménagère assimilés a largement augmenté depuis la mise en place du Pôle Vernéa, avec une part de stockage/enfouissement estimée à 30 %.**

## Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles



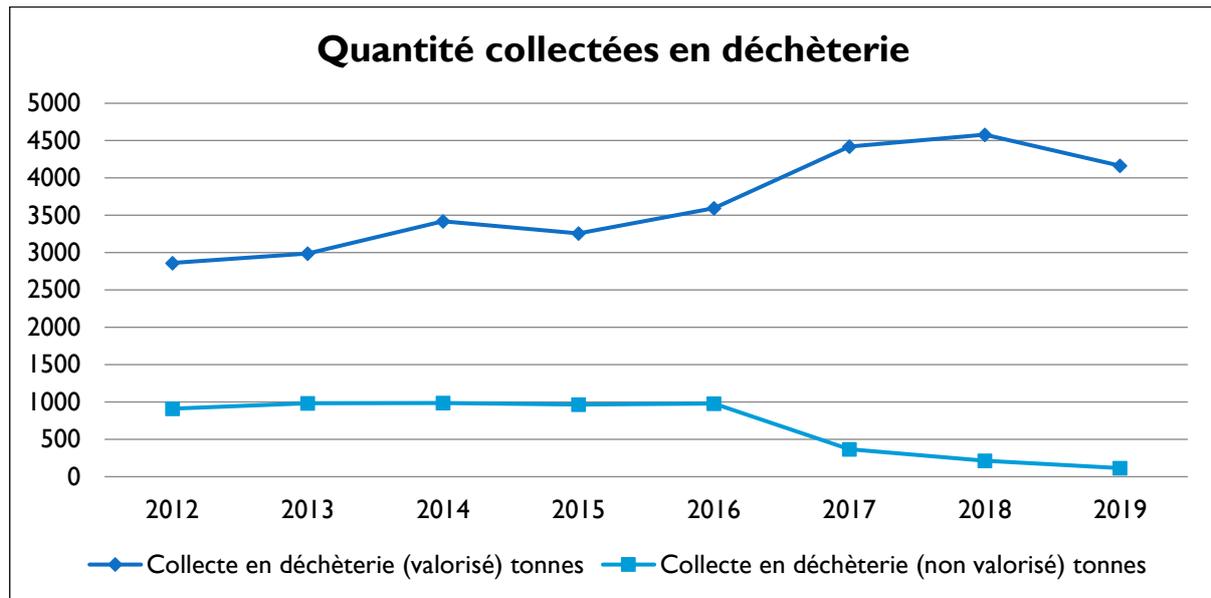
## Quantités d'emballages collectées à domicile et en Apport Volontaire



### IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Collecte en déchèterie (valorisé) tonne	2 862	2 987	3 420	3 259	3 595	4 419	4 580	4 163
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	155,12	162,22	186,83	178,63	197,35	243,34	252,23	228,74
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	912	982	986	966	980	369	212	115
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	49,45	53,33	53,86	52,95	53,80	20,32	11,68	6,34
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>3 775</b>	<b>3 969</b>	<b>4 406</b>	<b>4 225</b>	<b>4 575</b>	<b>4 788</b>	<b>4 792</b>	<b>4 278</b>
<b>TOTAL (en kg/hab/an)</b>	<b>204,57</b>	<b>215,55</b>	<b>240,73</b>	<b>231,58</b>	<b>251,15</b>	<b>263,66</b>	<b>263,91</b>	<b>235,07</b>
Taux de valorisation	75,83 %	75,26 %	77,62 %	77,14 %	78,58 %	87,79 %	89,92 %	90,44 %

Le taux de valorisation en déchèterie est en hausse, compte tenu que tous les encombrants de l'année 2018 ont été valorisés énergétiquement à VERNEA. avec une part de stockage/enfouissement estimée à 30% .



### IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
Déchets valorisés	4 051	4 254	7 910	7 695	7 949	8 610	8 790	8 240	
Déchets non valorisés	5 673	5 529	2 339	2 326	2 234	1 844	1 751	1 633	
<b>TOTAL</b>	<b>9 725</b>	<b>9 783</b>	<b>10 249</b>	<b>10 021</b>	<b>10 183</b>	<b>10 454</b>	<b>10541</b>	<b>9 873</b>	<b>- 6,34 %</b>

### IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets valorisés	219,55	229,67	432,12	421,78	436,37	474,12	484,08	452,80
Déchets non valorisés	307,44	300,17	127,78	127,49	122,64	101,54	96,43	89,73
<b>TOTAL</b>	<b>526,99</b>	<b>529,84</b>	<b>559,90</b>	<b>549,28</b>	<b>559,01</b>	<b>575,66</b>	<b>580,52</b>	<b>542,53</b>
<b>Taux de valorisation</b>	<b>41,66 %</b>	<b>43,35 %</b>	<b>77,18 %</b>	<b>76,79 %</b>	<b>78,06 %</b>	<b>82,36 %</b>	<b>83,39 %</b>	<b>83,46 %</b>

Le taux de valorisation est en hausse compte tenu que les encombrants ont été valorisés sur une année pleine, énergétiquement à VERNEA.

### IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Répartition Coût aidé HT (€/hab)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres services (huile moteur)
2017	73	1	14	33	0
2018	74,20	1,15	12	36,48	0,07
2019	66,23	1,05	9,45	38,81	0,18



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coût aidé (€ HT)	107,96	89,00	118,12	120,32	119,08	121,16	123,90	115,72
Evolution	-	-17,56%	+32,72%	+1,84%	-1,03%	+1,75%	+2,26%	- 6,60%

La baisse de l'année 2013 s'explique par une baisse de la Taxe Générales des Activités Polluantes payée pour chaque tonne enfouie à l'ISDND de Miremont suite à la certification ISO 14001. L'augmentation observée en 2014 fait suite à la mise en service du site de traitement VERNEA (mais qu'il faut relativiser par rapport à l'année 2012).

#### IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	106,63	111,92	117,94	118,94	124,18	130,81	130,56	132,15

## V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

### V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

#### V.1.1. Prévention de la production de déchets

- Réduction de la production de biodéchets

#### ❖ *Compostage individuel*

#### Indicateurs :

Près de 2 000 foyers équipés d'un composteur sur le territoire (976 composteurs distribués entre 2010 à 2019)

**92** composteurs distribués en 2019 (vs 68 en 2018).

Indicateurs de flux de déchets évités\* : environ **270** tonnes des déchets évités pour 2019 (toute forme de compostage confondue)\* (\*référence : 75 kg de déchets organiques évités/pers./an ; moyenne de 2.2 pers./foyer sur le territoire).

En parallèle des campagnes de distribution, le SICTOM a réalisé une animation sur les bonnes pratiques du compostage le 18 mai 2019 : distribution de compost produit par les habitants de Bromont Lamothe grâce à leurs composteurs partagés lors du marché aux plantes de la ville.

### ❖ **Compostage de quartier**

6 sites de compostage partagé sont installés à Bromont Lamothe (installations entre 2016 et 2019). 1 site est présent sur Gelles depuis 2018, avec un accompagnement sur 2019. Lors des installations, les habitants ont pu être formés aux bonnes pratiques du compostage.



Composteurs partagés de Bromont

### ❖ **Compostage en établissement**



Composteur – Clair-Matin à St Ours

- Démarrage d'un composteur à la MFR de Gelles et au Centre d'hébergement Clair-Matin sur la commune de Saint-Ours-les-Roches (dans le cadre de l'opération Etablissements témoins portés par le VALTOM).
- Réalisation d'un diagnostic à l'école de Ceysat pour la mise en place d'un composteur pédagogique.

- Réduction de la production de déchets végétaux

### ❖ **Déploiement des opérations de broyage**

Le SICTOM Pontaurmur Pontgibaud poursuit ses actions afin de diminuer les quantités de déchets verts collectés sur l'ensemble des déchèteries.

#### Mise à disposition gratuite de broyat :

Le SICTOM met à disposition gratuitement du broyat et du compost sur l'ensemble des déchèteries. Des sessions de broyage sont réalisées avec le broyeur du SICTOM, avec les branches apportées et mises de côté par les gardiens de déchèteries.



#### Mise à disposition du broyeur à végétaux du SICTOM :

Le SICTOM met à disposition son broyeur à végétaux à l'ensemble des communes de son territoire. Une convention réglementant la mise à disposition a été signée par chaque commune souhaitant utiliser le broyeur.

De plus, une convention a été signée avec le SICTOM des Combrailles pour mutualiser l'utilisation du broyeur (prestation facturée).

Nombre de communes utilisatrices	Nombre d'heures de fonctionnement	Nombre de m3 de branches broyées (avant broyage)
8 communes SPP + 9 communes Sictom des Combrailles	85 h	2 515 m3



### Subvention pour l'achat de broyeur individuel

Le SICTOM accorde des subventions pour favoriser l'achat de broyeur individuel. Cette décision a été votée en Comité Syndical du 9 octobre 2015. Cette subvention est réservée pour les habitants du territoire du SICTOM Pontaurmur Pontgibaud s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 30% du montant toutes taxes comprises pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux. La subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé pour inciter à l'achat collectif.

<b>Nombre de subvention versée 2019</b>	<b>Montant total des subventions versées 2019</b>
13	1 235 €

### Plateformes de broyage de branches :

Dans le cadre du Schéma Territorial de Gestion des Déchets organiques, une réflexion a été entamée sur le maillage du territoire du SICTOM en plateformes de broyage de branches. L'objectif est de détourner les branches des particuliers et des communes déposées en déchèteries. Le broyat ainsi produit permettra à terme d'alimenter les composteurs de quartiers et sera redistribué à l'occasion de journées dédiées aux usagers.

La réflexion a porté sur le choix des localisations des futures plateformes :

- Aménagement des plateformes à Saint-Ours et aux Ancizes
- Création de plateformes à Pontaurmur, Giat et Nébouzat (2020 à 2022)
- 

Une demande de subvention a été faite auprès de la Région AURA pour l'ensemble du projet. Celle-ci a été accordée.



### ❖ Gestion de déchets verts et jardinage au naturel

#### Action à destination des élus/employés municipaux

Le SICTOM a organisé 2 journées de formation à la gestion de déchets verts destinées aux élus ainsi qu'aux agents techniques volontaires les 20 mars et 21 mai 2019. La formation a été assurée par Pierre Feltz, référent en la matière.

#### Action à destination du grand public

Une journée de sensibilisation a été organisée le 20 juin 2019 au Château Dauphin (commune de Pontgibaud) avec visite des jardins. Une conférence-discussion sur le jardinage « zéro déchet » a été animée par Pierre Feltz.



- Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)

### ❖ Accompagnement LGA en restauration collective :

Le SICTOM a poursuivi et relayé l'opération « Gourmet bag » lancée par le VALTOM.

8 restaurants participent désormais à l'opération sur le territoire. 3 nouveaux restaurants se sont engagés dans la démarche en 2019 (**indiqué en rouge dans le tableau**).



Restaurants	Communes
Potages et Papotages	LANDOGNE
Etap'Auvergne	MIREMONT
Auberge Le Saint Georges	SAINT GEORGES DE MONS
Lou Soleil	LES ANCIZES COMPS
La Ferme de Taunine	CONDAT EN COMBRAILLE
Restaurant le Pull vert	PULVERIERES
Le Montania - Volcan Sancy	NEBOUZAT
La Chabana	NEBOUZAT

2 établissements publics vont bénéficier d'un accompagnement du VALTOM sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans leur cuisine collective. Il s'agit de l'Ehpad de Pontgibaud et de l'Ehpad de Giat. Les accompagnements ont débuté en octobre 2019 et se termineront en 2020. Les accompagnements se font en général sur une durée de 6 mois à 1 an. Plusieurs étapes structurent le projet : 1. Diagnostic sur les pratiques en cuisine et habitudes des convives, pesées ; 2. Détermination d'un plan d'actions ; 3. Accompagnement sur la mise en œuvre des actions.

2 établissements accueillant du jeune public ont également pu bénéficier d'un accompagnement sur la sensibilisation à la LGA. En effet, l'école primaire de Saint-Ours et le centre d'hébergement Clair Matin (Saint-Ours) ont été retenus dans le programme Etablissements Témoins du Valtom. A ce titre, ils ont pu bénéficier d'animations spécifiques à la LGA.

#### ❖ *Accompagnement LGA en restauration commerciale*

Un appel à projets a été lancé par le VALTOM pour accompagner des restaurants dans une démarche de LGA. Objectif : accompagner 18 restaurants sur le territoire du VALTOM (9 syndicats). Pour le SICTOM Pontaurmur-Pontgibaud, ce sont 2 restaurants qui ont été retenus pour bénéficier de cet accompagnement :

- Auberge Le Cantou à St Bonnet près Orcival
- Hostellerie du Commerce à Gelles :
- 

Pour ces deux restaurants, le premier diagnostic a été réalisé en octobre 2019. L'accompagnement se fera sur 2020.

#### ❖ *Sensibilisation grand public*

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets), une animation a été organisée au lycée agricole de Pontaurmur sur la thématique de la LGA le 19 novembre 2019. Une cinquantaine de personnes était présente.

- Réduction des emballages et papiers

Une distribution d'autocollants Stop Pub est régulièrement réalisée lors des envois de carte de déchèteries et lors des opérations de porte-à-porte par l'ambassadrice tri.

Afin de sensibiliser le grand public au bon geste de tri, des visites des installations du Pôle de valorisation Vernéa et du Centre de tri Echalière Paprec Auvergne ont été proposées à l'ensemble des habitants du territoire. Les visites ont eu lieu les 16 mai et 17 octobre 2019 réunissant 50 personnes sur les 2 dates.



- Sensibilisation des scolaire et des usagers

### Sensibilisation en milieu scolaire :

Le SICTOM Pontaurum Pontgibaud propose chaque année des animations auprès des jeunes (de l'école maternelle au lycée).

Les animations proposées abordent plusieurs thématiques au choix : le tri sélectif, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les éco-gestes et le réemploi, la visite d'une déchèterie.

Pour l'année scolaire 2018-2019, se sont au total près de **400 enfants** qui ont été sensibilisés au tri et/ou à la prévention des déchets.



**Ecoles participantes :** Ecole maternelle de Saint-Bonnet-Près-Orcival ; école primaire d'Aurières ; Ecole primaire publique de Chapdes-Beaufort ; école primaire publique de Pulvérières ; Ecole primaire publique de Saint-Ours ; école primaire privée de Giat.

### Sensibilisation en Porte-à-Porte :

Le SICTOM réalise également des opérations de sensibilisation des usagers en porte-à-porte. Ainsi, en 2019, ce sont **7 opérations** qui ont été menées :

- A Montfermy, pour la mise en place d'une colonne verre
- A Chapdes-Beaufort, Ceysnat, Gelles, Nébouzat et La Goutelle, pour une opération de sensibilisation au tri
- A Nébouzat, pour la mise en place d'une colonne cartons

### Suivi de collecte :

Un suivi de collecte des bacs a été réalisé **en octobre 2019** pour améliorer la qualité des déchets déposés dans les bacs de collecte sélective.



### V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Suivi du réseau de collecte du biogaz des casiers n°1 et n°2 et suivi de combustion de la torchère.

### V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m<sup>3</sup>/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

### V. 1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts

## V.2. Information et surveillance

Les maires, les délégués des communautés de communes ou communauté d'agglomération adhérentes au SICTOM sont informés du fonctionnement du SICTOM Pontaurum Pontgibaud par les Comités Syndicaux et les comptes rendus de ceux-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors du Comité Syndical, puis transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Le RPQS est disponible en ligne sur le site internet du SICTOM. La lettre d'information du SICTOM « le mag » est transmis une fois par an dans les boîtes aux lettres des usagers.

Le VALTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité annuel sur l'ISDND de Miremont.

## VI CONCLUSIONS

### Les principales évolutions en 2019 :

- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (CODEC avec le VALTOM) (p 27 à 33).
- Validation du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SICTOM lors du comité syndical du 18 septembre 2019 : Demande de subventions auprès de la Région AURA afin de développer ce schéma (achats composteurs grandes capacités, achat d'un broyeur et travaux d'aménagement et/ou de constructions plateformes de branches...)
- Lancement d'une étude mutualisée sur la tarification incitative au niveau du VALTOM,
- Réponse à l'appel à projet CITEO concernant la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2021 (candidature départementale),
- Développement de la mise en place du système de contrôle et de gestion informatisée des déchèteries (depuis octobre 2018),

- Poursuite de l'étude relative à l'optimisation de l'accueil des déchets d'activités économiques sur le territoire du VALTOM,
- Réalisation des diagnostics de conformité réglementaire et des contrôles périodiques par l'APAVE sur les 4 déchèteries du SICTOM : proposition de scénarios de rénovation et d'amélioration,
- Renouvellement de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches selon la nouvelle norme ISO 14001:2015 avec extension du périmètre aux 4 déchèteries,
- Refus du comité syndical en date du 11 décembre 2019 du projet de fusion avec le SICTOM des Combrailles (le SMCTOM de la Haute Dordogne avait décidé de ne plus participer au projet de fusion le 27 juin 2019).

### **Les projets du SICTOM en 2020**

- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (dernière année du CODEC avec le VALTOM),
- Mise en place du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SICTOM
  - Embauche d'un guide composteur à ½ temps mis à disposition par le VALTOM et d'un agent en charge du broyage à ½ temps
  - Construction de la plateforme de branches de Pontaumur et aménagement de la plateforme de broyage de Saint Ours)
- Finalisation de l'étude mutualisée sur la tarification incitative au niveau du VALTOM,
- Lauréat de l'appel à projet CITEO : réflexion sur l'organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective en bacs jaunes et en apport volontaire afin de mettre en place l'extension des consignes de tri en 2021,
- Réalisation des travaux de mise en conformité réglementaire suite aux diagnostics et aux contrôles périodiques de l'APAVE sur les 4 déchèteries du SICTOM,
- Renouvellement de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries selon la nouvelle norme ISO 14001:2015.

A St Ours, le 30 septembre 2020.

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID : 063-256301185-20200930-2020\_27-DE



Le Président du SICTOM  
Laurent BATTUT

